

Emballages biodégradables et compostables: aussi verts qu'on le pense?



Parce que ce n'est pas toujours « l'intention qui compte »

Bien que l'ambition de mettre en marché des produits à impact environnemental minime soit louable, les emballages biodégradables et compostables ne s'avèrent pas être la panacée comme leur engouement semble le suggérer. C'est ce que fait ressortir un rapport élaboré conjointement par ÉEQ et la firme d'experts-conseils Solinov, spécialisée en environnement et en gestion des matières organiques.

[Lire le rapport >>](#)

Le sort des emballages de plastique composta- bles dans les différentes filères

Les emballages biodégradables et compostables ne sont pas compatibles ou adaptés à toutes les filières de traitement.

Que se passe-t-il avec l'emballage compostable déposé dans:

Bac des matières organiques	Bac des matières recyclables: (contenants, emballages et imprimés)	Poubelle	Nature
<p>Très difficile à différencier des autres plastiques qui sont retirés pour ne pas nuire à la qualité du compost;</p> <p>—</p> <p>S'il ne se dégrade pas assez rapidement, il sera retiré et envoyé à l'enfouissement.</p>	<p>Très difficile à différencier des autres plastiques;</p> <p>—</p> <p>S'il est trié, il est retiré et envoyé à l'enfouissement;</p> <p>—</p> <p>S'il n'est pas trié, il est une source de contamination des plastiques conventionnels.</p>	<p>À l'enfouissement, il est compacté et privé des conditions nécessaires à son compostage, et donc, est traité comme n'importe quel déchet.</p>	<p>Il n'est pas conçu pour se composte à même la nature et devient donc un déchet sauvage.</p> <p>—</p> <p>Il a besoin de conditions et de procédés de traitement spécifiques pour pouvoir se dégrader.</p>

À savoir



1.

L'affirmation «biodégradable» ou «compostable» qui apparaît sur un emballage est une **déclaration environnementale qui n'est pas vérifiée par un tiers** (sauf si l'emballage est certifié); on peut ainsi douter de la réelle biodégradabilité ou compostabilité d'un emballage identifié comme tel par son fabricant.

2.

Les **certifications existantes** pour attester qu'un produit est apte au compostage **sont volontaires et réalisées en laboratoire** dans des conditions spécifiques et contrôlées différentes de celles sur le terrain.

3.

Puisque ces appellations **engendrent de la confusion**, le citoyen commet des erreurs de tri et les emballages compostables se retrouvent **dans toutes les collectes municipales**: ordures, matières organiques, matières recyclables et même parfois en pleine nature (déchets sauvages). Au final, une large part de ces emballages risque d'aboutir à l'enfouissement.

4.

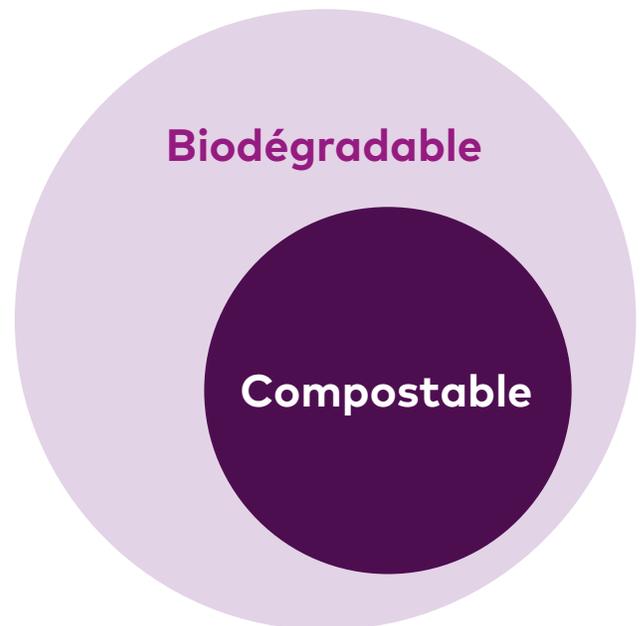
Contrairement à la filière du recyclage, **la mission de la filière du compostage et de la biométhanisation n'est pas de gérer des emballages ni de trier des matières**. Elle vise à produire un compost ou un digestat de qualité qui pourra être retourné au sol.

Emballages de plastique biodégradables et compostables, quelle différence?

Deux différences majeures:

1. Temps de dégradation: la dégradation du plastique compostable devrait s'effectuer à un rythme comparable à celui des résidus alimentaires et des résidus verts, alors qu'il n'y a pas d'échelle de temps associée à la dégradation du plastique biodégradable.

2. Effet sur l'environnement: contrairement au plastique biodégradable, une fois dégradé, le plastique compostable ne devrait pas laisser de résidus visibles, reconnaissables ou toxiques.



À retenir

Les plastiques compostables sont biodégradables, mais les plastiques biodégradables ne sont pas tous compostables.



Mettre en marché des emballages réellement écoconçus

L'exemple des emballages compostables démontre bien l'importance de recourir à l'écoconception afin d'obtenir une vue d'ensemble des facteurs à considérer lors de la conception d'emballages. C'est encore plus essentiel dans un contexte de **modernisation de la collecte sélective** où les entreprises devront se responsabiliser face aux emballages qu'elles mettent sur le marché.

[Je m'informe sur l'écoconception d'emballages >>](#)

Mythe

Les emballages compostables ne sont pas visés par le Régime de compensation puisqu'ils ne sont pas pris en charge par les filières de recyclage. Je n'ai donc pas besoin de les inclure à ma déclaration à Éco Entreprises Québec.

Réalité

Tous les contenants, les emballages et les imprimés destinés aux consommateurs québécois **sont visés**. Les emballages biodégradables ou compostables doivent donc être inclus à la déclaration.

Écoconception et économie circulaire

Notre service Écoconception et Économie circulaire facilite l'accès à l'écoconception pour les entreprises qui mettent des emballages sur le marché.

[Consultez les services offerts >>](#)



À venir en mai

Webinaire

Emballages biodégradables et compostables: l'enVERT du décor

Pour plus d'info:
eeq.ca